Compt. For. : 8023 - 8327-9646

Révision : avril 1990

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE : 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes régulières
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe de jardinage avec élagage et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Drainage partiel (fossé ou à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Ensemencement
Ensemencement
Épidémie commerciale
Récolte dans les tiges brûlées (décrire ligne)

N.B. Ces interventions indiquent les perturbations et leur origine de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— à sapin et/ou épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à pin blanc
— à mélèze
— à pruche
Pessière
— à épinette noire et/ou épinette rouge (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire
— à épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette blanche
— à pruche
— à plantation de sapin baumier
Sapinière
— à épinette noire et/ou épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
Pinède à pin rouge
— (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec pin blanc
— avec pin gris
— avec pruche
— (plantation)
Pinède à pin gris
— (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec mélèze
— avec pin rouge
— avec pin blanc et/ou pin rouge
— avec pruche
— avec sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
— Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation de thuya)
Pruchière
— (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à pin rouge
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation de mélèze européen)
— (plantation de mélèze japonais)
— (plantation de mélèze hybride)

	Tendance	Tendance
	1	2
Résineux	R	R
à sapin et/ou épinette blanche	R (S)	R (S)
à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)	R (E)
à pin rouge	R (PR)	R (PR)
à pin gris	R (PG)	R (PG)
à pin blanc (cèdre)	R (B)	R (B)
à mélèze	R (L)	R (L)
à pruche	R (PR)	R (PR)
Pessière	R (E)	R (E)
(épinette noire et/ou épin. rouge occupant plus de 75% de la portée résin.)	R (E)	R (E)
à thuya (cèdre)	R (C)	R (C)
à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)	R (E)
à pin blanc et/ou pin rouge	R (PR)	R (PR)
à pin gris	R (PG)	R (PG)
à sapin et/ou épinette blanche	R (S)	R (S)
à pruche	R (PR)	R (PR)
(plantation de sapin baumier)	PR (B)	
Pinède à pin rouge	PR (PR)	PR (PR)
(le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR (PR)	PR (PR)
avec thuya (cèdre)	PR (C)	
avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)	
avec pin blanc	PR (PB)	
avec pin gris	PR (PG)	
avec pruche	PR (PR)	
avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)	
(plantation)	PR p	
Pinède à pin gris	PG (PG)	PG (PG)
(le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PG (PG)	PG (PG)
avec thuya (cèdre)	PG (C)	
avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)	
avec mélèze	PG (L)	
avec pin rouge	PG (PR)	
avec pin blanc et/ou pin rouge	PG (PB)	
avec pruche	PG (PR)	
avec sapin et/ou épinette blanche	PG (S)	
Plantation de pin sylvestre	PG p	
Cédrière	C (C)	C (C)
(le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)	C (C)
à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)	C (E)
à mélèze	C (L)	C (L)
à pin rouge	C (PR)	C (PR)
à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)	C (PB)
à pin gris	C (PG)	C (PG)
à pruche	C (PR)	C (PR)
à sapin et/ou épinette blanche	C (S)	C (S)
(plantation de thuya)	C (C) p	
Pruchière	Pr (Pr)	Pr (Pr)
(la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)	Pr (Pr)
à thuya (cèdre)	Pr (C)	
à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)	
à mélèze	Pr (L)	
à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)	
à pin gris	Pr (PG)	
à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)	
(plantation de mélèze européen)	Mélèze (E)	
(plantation de mélèze japonais)	Mélèze (J)	
(plantation de mélèze hybride)	Mélèze (H)	

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec mélèze
— avec épinette noire
— avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— avec épinette noire ou rouge
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec pin gris
Bouleau à bouleau jaune avec sapin
— avec pin blanc
— avec pin rouge
Peuplier avec sapin
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec épinette noire ou rouge
Cèdre avec sapin
Épinette blanche avec épinette noire ou rouge
— avec pin blanc
— avec pin rouge
Mélangés à feuillus tolérants
— sur station humide

	Tendance 1	Tendance 2
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F (PG)	F (PG)
— avec pin blanc	F (PB)	F (PB)
— avec pin rouge	F (PR)	F (PR)
— avec mélèze	F (L)	F (L)
— avec épinette noire	F (E)	F (E)
— avec épinette noire ou rouge	F (E)	F (E)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB (S)	BB (S)
— avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB)
— avec pin rouge	BB (PR)	BB (PR)
— avec pin gris	BB (PG)	BB (PG)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	BJ (S)	BJ (S)
— avec pin blanc	BJ (PB)	BJ (PB)
— avec pin rouge	BJ (PR)	BJ (PR)
Peuplier avec sapin	Peuplier (S)	Peuplier (S)
— avec pin blanc	Peuplier (PB)	Peuplier (PB)
— avec pin rouge	Peuplier (PR)	Peuplier (PR)
— avec épinette noire ou rouge	Peuplier (E)	Peuplier (E)
Cèdre avec sapin	Cèdre (S)	Cèdre (S)
Épinette blanche avec épinette noire ou rouge	Épinette blanche (E)	Épinette blanche (E)
— avec pin blanc	Épinette blanche (PB)	Épinette blanche (PB)
— avec pin rouge	Épinette blanche (PR)	Épinette blanche (PR)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F)
— sur station humide	M (F)	M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences tolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
— d'essences tolérantes
Bouleau à bouleau blanc
— à bouleau blanc
Peuplier
Épinette blanche
Frênaie
— à bouleau blanc
— à bouleau jaune
— à feuillus d'essences tolérantes
— à peuplier hybride
Plantation d'érable à sucre
— de bouleau jaune
— de peuplier hybride

	Tendance 1	Tendance 2
Feuillu d'essences tolérantes	F	F
— d'essences tolérantes	F	F
— sur station humide	F	F
— d'essences tolérantes	F	F
Bouleau à bouleau blanc	BB	BB
Peuplier	P	P
Épinette blanche	Épinette blanche	Épinette blanche
Frênaie	F	F
— à bouleau blanc	BB	BB
— à bouleau jaune	BJ	BJ
— à feuillus d'essences tolérantes	F	F
— à peuplier hybride	Peuplier (H)	Peuplier (H)
Plantation d'érable à sucre	Érable (S)	Érable (S)
— de bouleau jaune	Bouleau jaune	Bouleau jaune
— de peuplier hybride	Peuplier (H)	Peuplier (H)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désnudé et semi-désnudé sec
Désnudé et semi-désnudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bordure
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisseur légère
Coupe totale
Chablis partiel
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlé
Chablis total
Chablis partiel
Érosion
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30	80-30
80-50	80-50
90-30	90-30
90-50	90-50
100-30	100-30
100-50	100-50

FORÊT IRRÉGULIÈRE

JR (jeune irrégulière) Peuplements majoritairement de tiges inférieures à 40 DHP.
Peuplements majoritairement de tiges entre 41 et 60 cm.
Vieux irrégulière (VR) Peuplements majoritairement de tiges supérieures à 60 cm.
Peuplements majoritairement de tiges plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	'
Forte	61 à 75 %	"
Abrupte	76 % et plus	'''

Superficie accourcie de pentes > 75%

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 80 C3 12 Cr 0 C

— Sélectionnée
— classe de pente
— classe d'âge
— classe d'âge
— classe de hauteur
— classe de densité
— aux, group. d'essences
— groupement d'essences

R C3 68 B1

— classes de pente
— classe d'âge
— année de l'origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : SUR D'ING. FOR. ; D.G.L. CONSULTANTS (73-74)
SIGNATURE :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : SUR D'ING. FOR. ; F.O.B. INTERNATIONAL LTÉE (85-86)
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative : 7 74-2
Unité de gestion
Unité d'aménagement
Unité de sondage
068 12 01
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique
Bassin primaire : 301 07
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité : 84 900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle : 4205
Région écologique : 8 c 2
Municipalité régionale de comté 830 LA VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aériennes : 1983-1986
Carte forestière : Année de publication : 1984-85-87
Année de révision :

Divisions territoriales en date du 15/12/85
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-C-7 S.E. S.O.	32-C-8 S.E. S.O.	32-B-5 S.E. S.O.
32-C-2 N.E. N.O. S.E. S.O.	32-C-1 N.E. N.O. S.E. S.O.	32-B-4 N.E. N.O. S.E. S.O.
31-N-15 N.E. N.O.	31-N-16 N.E. N.O.	31-O-13 N.E. N.O.

32 C/1 S.E.

2

36